



Probleme avec le proprietaire pour des reparations!

Par **laury**, le **13/04/2012** à **22:38**

Bonjour,

voila je suis en colocation avec mon frere qui est handicapé a 80% notre proprietaire est tres discret sauf en ce qui concerne les réparations! Il veut tout faire lui meme alors pour le toit (car nous avons des fuites lors de forte pluie) j'ai laissé faire mais le probleme n'est pas vraiment réglé bref il fait plein de petite reparation et je dois bien souvent demander l'aide d'ami pour refaire derriere lui! Ce qui m'amene a vous ecrire ce soir c'est que la nuit derniere mon cumulus a tout fais disjoncté dans la maison, au reveil plus de courant en allant au compteur j'ai pu constater que c'etait le cumulus qui me faisait sauter le courant du coup je me retrouve sans eau chaude! j'ai donc appelé mon proprietaire pour savoir si je pouvais effectuer les reparations et bien entendu il a desaprouver en me disant qu'il viendrai lundi lorsqu'il rentrerait de ses vacances a l'etranger!! Et que si je faisais réparer avant son arrivé il ne prendrai rien en charge! Nous voila donc mon frere et moi sans eau chaude tout le weekends!! De plus mon propriétaire ne voit pas l'urgence car nous sommes au printemps et qu'on peut bien prendre des douches froides jusqu'a ce qu'il arrive!! Je vous en prie dite moi ce que je peux faire car je perd de plus en plus patience face a lui et il le sait qu'il a le don de me faire sortir de mes gonds!!! A t'il le droit de refuser des réparations sous pretexte de son absence?? Que puis je faire?? Aidez moi svp

Par **cocotte1003**, le **13/04/2012** à **23:04**

Bonjour, votre bailleur est en droit de faire faire les réparations par qui il veut. Si vous décidez de votre propre initiative de les faire faire, effectivement c'est à vous de payer. Son absence

ne va durer que 3 jours et s'il fait venir un artisan ce sera plus long. Par contre si les travaux sont mal faits, n'hésitez pas à lui envoyer une LRAR pour le mettre en demeure d'effectuer les travaux qui lui incombent. Vous pouvez consulter l'ADiL de votre secteur, si vos problèmes persistent, cordialement

Par **laury**, le **13/04/2012** à **23:12**

Merci pour votre réponse, au final on prend des douches froides jusqu'a ce que monsieur se decide a venir!!!!

Par **cocotte1003**, le **13/04/2012** à **23:15**

et oui sinon vous demandez un dépannage à une entreprise, dépannage que vous réglerez et comme on est en week-end cela risque de vous couter chere, en tout plus cher que de faire chauffer de l'eau, cordialement

Par **laury**, le **13/04/2012** à **23:20**

je trouve ca vraiment injuste finalement le locataire n'a pas tant de droit que ca!!! merci

Par **cocotte1003**, le **13/04/2012** à **23:24**

parce ue vous trouvez normal que votre bailleur soit présent pour vous 24 sur 24 heures, là vous en demandez beaucoup, cordialement

Par **laury**, le **13/04/2012** à **23:42**

Non je dis juste que j'avais quelqu'un pour me le reparer auj seulement il a refusé, je vous rappelle quand meme que j'ai un frere handicapé qu'il doit avoir des soins trois fois par jour (enfin ca c'est mon probleme) alors un peu d'humanité parfois ne fait pas de mal surtout quand on sait qu'on est pas disponible pour faire les réparations j'ai jamais été chiant je fais les travaux et repasse derriere lui sans rien dire mais la je trouve qu'il va trop loin surtout que je suis persuadé qu'il ne laisserai pas ses enfants sans eau chaude tout un weekend alors un peu de reflexion et de compréhension serait aussi la bienvenue